

Vous aimeriez inscrire votre enfant à l'école alternative Arc-en-Ciel?

Arc-en-Ciel est une école à vocation particulière. Toutes les familles résidant sur le territoire de la Commission Scolaire de Montréal peuvent s'y inscrire*. C'est une école inclusive qui favorise la diversité.

Puisque l'implication des parents et leur adhésion aux valeurs de l'école sont essentielles à la réussite de son projet éducatif, l'école a mis en place un **processus d'admission obligatoire**.

Ce processus a pour but de communiquer les valeurs de l'école, de présenter son projet éducatif et de vous inciter à réfléchir à votre future implication dans la vie à l'école et celle de la communauté Arc-en-ciel. Le processus d'admission sert à valider que notre projet pédagogique répond à vos attentes, correspond à vos objectifs éducatifs et que les valeurs véhiculées à l'école sont cohérentes avec celles de votre famille.

Sommaire du processus :

Activités :	Dates à retenir :
Portes ouvertes	Mercredi 4 octobre 2017 9h à 11h15 puis de 13h15 à 15h15
Soirée d'information (obligatoire)	Mercredi 11 octobre 2017 19h à 22h
Préinscription (obligatoire)	Vendredi 27 octobre 2017: 7h30 à 11h Lundi 30 octobre 2017 :13h à 17h30
Rencontre individuelle (obligatoire)	Novembre 2017
Admission	Décembre 2017
Inscription CSDM (obligatoire)	Semaine des inscriptions de la CSDM Janvier 2018
Journée d'accueil des futurs élèves de la maternelle (obligatoire)	Printemps 2018
Formations sur la coéducation (obligatoires)	Année scolaire 2018-2019
Accompagnements en coéducation (obligatoire)	Année scolaire 2018-2019

*Veuillez noter qu'afin de respecter les normes de la CSDM, aucune demande extraterritoriale ne sera acceptée.

Processus d'admission :

Votre enfant doit avoir cinq ans au 30 septembre de l'année visée par la demande d'entrée en maternelle et 6 ans au 30 septembre de l'année visée par la demande d'entrée en 1^e année primaire.

Portes ouvertes :

Mercredi 4 octobre 2017 de 9h à 11h15 puis de 13h15 à 15h15, les enfants et l'équipe école vous invitent à venir découvrir la vie en classe et poser vos questions lors de nos portes ouvertes annuelles.

Soirée d'information (obligatoire) :

Mercredi 11 octobre 2017 de 19h à 22h, vous êtes conviés à la soirée d'information obligatoire. Lors de cette soirée, le projet pédagogique de l'école et sa fleur des valeurs vous seront présentés. De plus, nous définirons votre rôle en tant que parents co-éducateurs à l'école Arc-en-Ciel. Des enseignants, des parents et d'anciens élèves viendront partager leurs expériences et répondre à vos questions.

C'est à la fin de cette soirée qu'un document de réflexion sera remis aux parents présents. Chaque famille recevra également un numéro de référence qui sera utilisé lors du tirage au sort servant à déterminer l'ordre de traitement des dossiers de pré-inscription.

La soirée d'information ainsi que le document de réflexion servent à valider que le projet pédagogique d'Arc-en-Ciel répond à vos attentes, correspond à vos objectifs éducatifs et que les valeurs qui sont véhiculées à l'école sont cohérentes avec celles de votre famille.

De plus, puisque l'implication des parents à la vie de l'école et de sa communauté est essentielle à la pérennité de notre projet éducatif, le document de réflexion sert à confirmer la volonté des parents à s'impliquer en tant que co-éducateurs (en classe et à la maison) et dans la cogestion de l'école (comités et événements liés à la vie à Arc-en-Ciel).

Pré-inscription :

Vendredi 27 octobre 2017 - 7h30 à 11h

Lundi 30 octobre 2017 - 13h à 17h30

Des membres du comité **Inscriptions et Intégration** vous accueillent à l'école lors des journées de pré-inscriptions à la fin du mois d'octobre. C'est le moment de remettre vos documents de réflexion dûment complétés, la fiche de préinscription pour votre famille ainsi que tout autre document exigé (ex: bulletin scolaire pour les cycles primaires).

En remettant la fiche de pré-inscription, les familles témoignent de leur volonté à s'engager activement dans la vie de l'école et de sa communauté.

Ordre de traitement des dossiers : **7 jours suivant la période de pré-inscription**

L'école Arc-en-ciel n'a pas un processus de sélection des élèves ou des familles. Les places sont allouées selon la liste des priorités (voir l'**Annexe 1**).

Les places disponibles pour l'admission de nouvelles familles à l'école sont attribuées selon l'ordre de traitement des dossiers. Cet ordre est établi par tirage au sort sous la supervision de membres du comité d'Inscription et Intégration et d'un membre de l'équipe école.

C'est le numéro de référence du dossier de votre enfant qui sert à la pige et non son nom. Il est donc essentiel de conserver ce numéro de référence pour vérifier votre position dans l'ordre des traitements de dossiers qui sera affiché sur le site web de l'école et sur la porte principale 7 jours après la période de pré-inscription. L'ordre de traitement des dossiers ne garantit pas une place, mais vous indique dans quel ordre sont traitées les demandes d'admission. Voir l'**Annexe 2** pour plus de précision sur l'attribution des places disponibles aux nouvelles familles.

Rencontres Individuelles : **Novembre 2017**

Avant d'officialiser l'admission des enfants à l'école Arc-en-Ciel, chaque famille est rencontrée individuellement. Ces rencontres sont un lieu d'échange où deux représentants de l'école (parents ou membres de l'équipe école) rencontrent les parents qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à Arc-en-Ciel. Ces rencontres sont obligatoires et il est préférable que les deux parents y assistent.

À la fin de cette rencontre, les familles ayant obtenu une place à l'école devront s'engager à participer activement à la vie de l'école et de sa communauté en signant le contrat d'implication parentale. La signature de ce document confirme que la famille accepte la place qui lui a été offerte et ainsi son admission à l'école.

Attention, afin de compléter l'inscription, chaque famille admise doit obligatoirement se présenter au secrétariat de l'école pendant la semaine des inscriptions de la CSDM!

NB: Il est possible que votre famille soit convoquée en entrevue si vous faites partie des premières familles sur la liste d'attente (les familles qui n'ont pas encore obtenu une place à l'école). En effet, plus d'une entrevue par place disponible sont prévues. Nous vous informerons de la situation. Les familles qui acceptent de se présenter à l'entrevue seront privilégiées dans le cas où une place se libérait.

Inscriptions de la CSDM :

Janvier 2017 - semaine du janvier

Afin de compléter et d'officialiser l'inscription de votre (vos) enfant(s) à l'école Arc-en-Ciel, les familles des élèves admis doivent se présenter au secrétariat de l'école durant la semaine officielle des inscriptions de la CSDM.

L'inscription est une procédure officielle et uniforme pour toutes les écoles de la CSDM. S'il vous plaît, visitez le site de la CSDM afin de vérifier les documents à présenter lors de votre inscription (certificat de naissance original et grand format, carte d'assurance maladie et une preuve de résidence récente).

[Site de la CSDM](#)

Journée d'accueil pour les maternels :

Printemps 2018

Au printemps précédent la rentrée scolaire, l'école fait parvenir une invitation à tous ses futurs élèves qui fréquenteront la maternelle. Afin de se familiariser avec leur nouvelle école, les enfants sont invités à passer une demi-journée (3h, en AM ou en PM) dans leur future classe accueillis par l'enseignante de la maternelle.

Pendant ce temps (2h), la direction, la responsable du service de garde et des membres du comité Inscriptions et Intégration rencontrent les parents pour expliquer le fonctionnement de l'école. Les parents sont ensuite invités à rejoindre le groupe de leur enfant (1h).

Cette journée d'accueil est obligatoire pour toutes les familles qui sont admises à la maternelle.

Formation en co-éducation :

1^{re} année à l'école

Toutes les nouvelles familles doivent suivre deux formations de 2 à 3h chacune durant leur première année à l'école. Ses activités sont animées par des parents d'élèves et/ou des membres de l'équipe école. Elles visent à faciliter l'intégration des familles et à les aider dans leur nouveau rôle de parents co-éducateurs.

Ses formations sont obligatoires et se donnent le soir ou fin de semaine.

Accompagnements en coéducation :

Choix de 5 périodes d'accompagnement la 1^{re} année

L'école a mis en place un système de mentorat qui permet aux nouvelles familles d'entrer directement au cœur du projet pédagogique d'Arc-en-Ciel. En effet, lors de votre première année à l'école, vous serez jumelés avec un parent accompagnateur du comité Familles Coopératives. Les membres de ce comité accompagnent chaque mois un groupe d'environ 8 élèves de niveaux multiples (maternelle à la 6^e année) pour une période d'activité.

Lors de votre première année, vous devrez participer à un minimum de 5 activités avec votre parrain/marraine.

C'est une chance unique de rencontrer et de discuter avec des élèves et des parents de tous les niveaux.

Autres informations:

L'école ne conserve pas les dossiers de préinscription des enfants non- admis. Si la famille est intéressée à s'inscrire à l'école l'année suivante, le processus d'admission doit être refait.

Aucun nouvel élève ne peut intégrer l'école Arc-en-ciel en cours d'année scolaire.

Si vous désirez inscrire votre enfant à l'école mais n'avez pas suivi le processus d'admission obligatoire, svp vous référer à l'**Annexe 3**.

Le processus d'admission a été présenté et approuvé par le conseil d'établissement le 17 mai 2017.

Annexe 1

Liste des priorités des demandes d'admission

1. Élève qui fréquente déjà l'école Arc-en-Ciel et dont les parents demandent la réinscription.
2. Fratrie* d'une famille ayant un autre enfant à l'école pendant l'année scolaire visée par la demande initiale d'inscription.
3. Fratrie* d'une famille ayant un autre enfant à l'école au moment de la demande initiale d'inscription.
4. Élève qui s'est absenté temporairement de l'école (par exemple une année à l'étranger, maladie de l'enfant, etc.).
5. Fratrie* d'un élève qui a déjà fréquenté l'école AEC et dont l'historique prouve l'engagement de la famille.
6. Famille réside sur le territoire de la CSDM et a suivi le processus d'admission officiel complet (incluant les dates limites). Les ratios doivent respecter un équilibre des niveaux et des sexes.
7. Famille réside sur le territoire de la CSDM, mais n'a pas respecté le processus d'admission officiel (soirée d'information, rencontres individuelles, dates limites de remise des documents, etc.). Ces demandes sont ajoutées à la fin de la liste d'attente établie par le tirage au sort. Voir l'annexe 3 pour plus d'information.

* Fratrie: Selon les critères de la CSDM, la fratrie fait référence à des enfants du même foyer familial, qui fréquentent en même temps et au cours de la même année scolaire le même établissement, dans le même ordre d'enseignement. À l'école Arc-en-ciel, ce sont les familles qui sont admises et non seulement les enfants. Ainsi, lorsqu'une famille est admise, le privilège d'admission s'étend à tous les enfants dont les adultes détiennent l'autorité parentale.

Annexe 2

Processus d'attribution des places disponibles aux nouvelles familles

Les places disponibles aux nouvelles familles sont attribuées comme suit, tout en respectant l'ordre de priorité établi par le tirage au sort :

1. Les places disponibles aux niveaux supérieurs (de la 6^e à la 1^{re} année) sont d'abord offertes. Si un enfant obtient une place dans un des niveaux supérieurs, sa fratrie pourra bénéficier d'une priorité si des places sont disponibles dans le niveau visé.
2. Les places à la maternelle qui sont toujours disponibles sont ensuite attribuées en respectant un ratio d'équilibre des sexes pour chaque classes (1 garçon : 1 fille) et selon l'ordre de priorité établi par le tirage au sort.

Annexe 3

Demande d'admission qui n'aurait pas respectée le processus officiel

Une famille qui n'a pas respecté le processus officiel d'admission de l'école peut tout de même demander d'être ajoutée au bas de l'ordre de traitement des dossiers. Pour ce se faire, elle doit contacter le comité Inscription et Intégration, prévoir une rencontre d'information et compléter le document de réflexion.

Parfois, une place se libère après la semaine officielle des inscriptions de la CSDM. Cette place sera offerte selon l'ordre de traitement des dossiers. Un membre du comité Inscription et Intégration communiquera avec la famille pour l'inviter à une rencontre individuelle.

Veuillez prendre note que toute admission tardive doit rencontrer la politique d'admission de la CSDM ([site de la CSDM](#)).